

Je pourrais insister davantage sur le caractère que l'on a voulu donner à la Confédération canadienne, sur l'importance de ne pas confondre nos institutions avec celles des républiques comme celle des Etats-Unis.

Je pourrais aussi dire un mot sur la question de la distribution des pouvoirs législatifs entre le parlement et les législatures ; mais ce que j'ai dit suffit, au point de vue du présent débat, pour vous prémunir contre les erreurs de principes que l'on commet fréquemment en discutant ces questions délicates, et nous guider dans la discussion de ces résolutions.

3. — LE POUVOIR CENTRAL.

On s'élève aussi contre le pouvoir central. Mais ce pouvoir est aussi nécessaire que l'autorité provinciale. On en parle comme si c'était une ennemie, et on cherche à détruire sa force. Cependant si je consulte le passé pour me rendre compte des préoccupations de ceux qui ont travaillé à élaborer notre constitution, je trouve que ceux qui ont écrit sur le projet de confédération, ont exprimé des craintes sur la force du gouvernement central à tenir ensemble ces populations isolées les unes des autres, ces différentes sociétés composées de races et de croyances différentes qui forment la Confédération du Canada ; ils ont craint de voir s'accomplir sur cette terre de l'Amérique du Nord les lamentables scènes dont la république Américaine leur donnait alors l'exemple ; ils ont voulu prémunir le peuple canadien contre les dangers qu'offre la constitution américaine, et ils ont voulu former un peuple uni et prospère au dedans, et fort contre les agressions du dehors. Pour cela ils ont pensé qu'il fallait donner au pouvoir fédéral la force et l'autorité qui manquaient au gouvernement central des Etats-Unis. N'ont-ils pas eu raison, M. le président ? Déjà la révolte a éclaté sur notre sol canadien et, grâce aux moyens dont dispose notre gouvernement fédéral, la paix a pu être rétablie dans un délai très court. Et quoique l'on en dise,